



Sommaire

URBANISME

- Persan, encore des pertes de terres agricoles p. 3
- Réaménagement du passage à niveau de Deuil p. 3
- EuropaCity : des alternatives à la pelle p. 4 et 5
- Entrepôt de Puiseux-Pontoise : pollution routière garantie p. 6

DÉCHETS : Que faire des déchets du Grand Paris p. 7

POLLUTION : Quel air respirons-nous en Val-d'Oise ? p. 8 et 9

FORET

- Quel avenir pour les forêts françaises p. 10, 11 et 12
- Pas de gestion des forêts par des coupes à blanc p. 13

ESPACES NATURELS : La vallée de Chauvry adhèrera-t-elle au PNR ? p. 14

FAUNE

- Le cerf face à la Ville Lumière p. 15
- Mieux connaître le frelon asiatique p. 16





À LA MÉMOIRE DE RÉMI FRAISSE,
MILITANT DE FNE.

Moins de discours des actes

par Bernard Loup,
président de Val-d'Oise Environnement

L'érosion croissante de la biodiversité, les dérèglements climatiques, l'épuisement des ressources de la planète, les menaces sanitaires ne peuvent plus être ignorées. C'est le cas parfois dans le discours, mais encore très rarement dans les actes.

Ainsi beaucoup s'interrogent sur le bien-fondé du projet dit du Grand Paris lancé maintenant depuis une dizaine d'années qui devait apporter un rayonnement accru à la région capitale.

Il apporte au Val-d'Oise une gare en plein champ pour quelques rares usagers val-doisiers.

Quel responsable politique régional ou national, actuel ou à venir sera capable de dire aux groupes financiers Auchan et Wanda que leur projet de centre commercial et de loisirs EuropaCity est incompatible avec les enjeux du XXI^e siècle ?

Des alternatives sont actuellement proposées par la société civile.

Commerces de proximité, revitalisation des centres villes, relocalisation de notre alimentation dans les discours, mais dans les actes toujours plus de centres commerciaux sur les terres agricoles de Persan, Osny ou Gonesse, et d'entrepôts de logistique sans multimodalité à Puiseux-Pontoise.

L'extension du PNR Oise-Pays de France aura bien du mal à compenser tous les dégâts à venir sans un passage de la parole aux actes.

**Pour sauver les terres près de Paris
Plantons, marchons
contre le mégaprojet EuropaCity à Gonesse**

RDV dimanche 21 mai 10h-18h
10h plantations dans un champ, explications sur notre site : semis personnels bienvenus
12h pique-nique tiré du sac, buvette sur place et bal paysan
14h30 départ de la manifestation

Le saviez-vous ? Le groupe de grande distribution Auchan, allié à un investisseur chinois, veut bétonner des terres agricoles à proximité de Paris pour en faire un **centre commercial géant et un parc d'attractions climatisé**. Son nom ? EuropaCity. Ce projet, qui se présente comme une initiative entièrement privée, doit en réalité bénéficier d'un financement public de plus d'un milliard d'euros pour créer une gare ... destinée à desservir ce seul site. Rassemblés avec le Collectif pour le Triangle de Gonesse (CPTG), des associations, des syndicats, des citoyens, indignés par ce gâchis et ce détournement d'argent public, lancent un **appel à la mobilisation**. Il est encore possible d'arrêter ce projet nuisible et très coûteux. Plutôt qu'un énorme centre commercial, qui détruira les commerces de proximité et ne créera pas d'emplois pérennes, il est possible de **sauver les champs de Gonesse et d'imaginer un autre avenir pour la Plaine de France**. Ces terres, cultivées depuis au moins deux millénaires, peuvent à nouveau nourrir les Franciliens. La plupart des agriculteurs veulent rester et poursuivre les cultures. Nous, les citoyens, devons les défendre contre un projet qui détruit notre avenir à tous. Exigeons la création d'emplois porteurs de solutions pour les générations à venir. **Soutenez, rejoignez le collectif pour le Triangle de Gonesse !**

Avec le soutien de :

Plus d'infos et programme sur : **www.nonaeuropacity.com**
Contact : cptg@nonaeuropacity.com
#nonaeuropacity/cptg @nonaeuropacity

Le samedi 20 et mardi 23 mai dans le cadre de la campagne nationale des AMAP :
» Nous produisons, Nous mangeons, Nous dépitions »

Le Collectif pour le triangle de Gonesse persiste et signer : **Oui un autre projet est possible.**

Il suffit d'aller sur le site **nonaeuropacity.com** et à l'item **s'informer** pour trouver une profusion de projets alternatifs. Lire également dans ce numéro en pages 4 et 5 toutes les idées qui ont fourmillé aux ateliers alternatifs et dans la réponse à l'appel à projet « Construisons la Métropole » par le groupe Carma autour de Terres de lien.

Non EuropaCity n'est pas une fatalité !

D'autres projets plus proches des citoyens, économiquement viables et prévoyant de l'emploi existent.

**Le 21 mai, marchons tous
pour le dire haut et fort**

10 heures : plantations d'un champ

12 heures : pique-nique et bal paysan

**14 h 30 : manifestation du triangle
à la mairie de Gonesse**



VOE

PHOTO DE COUVERTURE :
LA FERME DE MONTAUGLAND,
SYMBOLE À L'ENTRÉE
DU VILLAGE DE BETHEMONT-
LA-FORÊT.
CETTE PHOTO SE TROUVE SUR
LE SITE DE LA COMMUNE DE
BETHEMONT-LA-FORÊT ET
NOUS REMERCIONS LE SERVICE
DE COMMUNICATION DE LA
VILLE POUR CE PRÊT.
CETTE COMMUNE EST
FAVORABLE À UNE ADHÉSION
AU PNR OISE-PAYS
DE FRANCE.

AGORA 95
Bulletin de liaison de Val-d'Oise Environnement
Association loi 1901
déclarée sous le n° 2/04912 le 27 juillet 1992
Contact : Bernard Loup, président de VOE
19, allée du Lac 95330 Domont
Tél. : 01 39 35 00 50
contact@valdoise-environnement.fr
www.valdoise-environnement.fr

Directeur de la publication : Bernard Loup
Coordinatrice : Dominique Védry
ISSN 1252-0365 Imp. Stip - Domont
Val-d'Oise Environnement est membre
de FNE Ile-de-France



PERSAN : Multiplication des zones commerciales au détriment des espaces agricoles

urbanisme

LA CNAC¹ a examiné, pour la troisième fois, le 16 février 2017, le projet de création d'une zone commerciale sur la ZAC du Chemin herbu, à Persan, a autorisé la création d'un ensemble commercial et refusé l'extension de la galerie marchande du Leclerc.

Un premier projet avait été refusé par la Cnac en octobre 2014 ; à la demande de la commune de Persan, la cour administrative d'appel de Versailles avait cassé la décision en décembre 2015. En mars 2016, la Cnac renouvelait son refus. En 2017, la Cnac a pris en considération les évolutions du projet : l'emprise foncière est passée de 18 hectares à 9,5 hectares avec une densification des surfaces de vente passant de 47500 m² à 34411 m² et des parkings en silos sur plusieurs niveaux au lieu d'un étalement au sol. Sur l'extension de la galerie marchande du Leclerc, identique aux demandes précédentes, la Cnac a maintenu son refus. Mais elle n'a pas pris en considération le fait que l'aménagement de la zone commerciale s'organisait de part et d'autre d'une route départementale (D4), déviation destinée à soulager les traversées de Persan et de Chambly et à faciliter les liaisons avec le département voisin de l'Oise ; une voie classée grande circulation car elle supporte le passage de trans-

ports exceptionnels. Les usagers devront donc traverser cette voie. Ce n'est pas la réduction de la limitation de vitesse de 70 km/h à 50 km/h, le giratoire supplémentaire avec feux tricolores et la promesse d'une navette électrique interne à la zone qui éviteront les risques d'accidents.

La Cnac n'a pas non plus pris en considération la nécessité d'endiguer l'expansion des surfaces commerciales, exprimée par le directeur l'Institut pour la ville et le commerce, le 16 septembre 2016, lors du colloque de l'Assemblée des communautés de France : « Nous créons plus de surfaces que la consommation n'est capable d'absorber, et, depuis le milieu des années 1990, il y a un découplage croissant entre les créations de surfaces commerciales et l'évolution de la consommation. » « ... depuis 2000 on n'a jamais autant autorisé de mètres carrés alors que la consommation baisse. » Ce n'est pas le refus de l'extension du Leclerc qui peut satisfaire les associations d'environnement qui s'opposent à la destruction des espaces agricoles, comme le préconise le schéma régional d'Ile-de-France. Il préconise « d'enrayer la multiplication des zones commerciales et d'orienter les implantations nouvelles vers les zones existantes. »

BERNARD LOUP, VOE ■■■

Les associations Haut Val-d'Oise Ecologie et VOE pour le Val-d'Oise ainsi que le Roso pour l'Oise se sont toujours opposées à cette création de surfaces commerciales supplémentaires sur des terres agricoles.

1. CNAC : COMMISSION NATIONALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL.

DEUIL-MONTMAGNY : Réaménagement de passage à niveau



MARIE-HELENE MELO

CE PASSAGE à niveau s'avère accidentogène et provoque d'importants retards sur la ligne H. La SNCF souhaite le fermer. VOE ne s'y oppose pas sous réserve que les nouvelles dessertes viaires ne conduisent pas à urbaniser les zones classées naturelles au Sdrif¹ qui pourraient accueillir des espaces verts et de loisirs au service des habitants de Deuil-la-Barre et de Montmagny et des espaces agricoles pour alimenter les cantines scolaires.

La fermeture du passage à niveau 4 et ses solutions de contournement sont acceptables sous réserve que :

- elle maintienne la desserte gare-centre-ville par les lignes de bus existantes ;

- elle permette la traversée du passage à niveau à bicyclette sans devoir mettre le pied à terre ainsi que les poussettes et fauteuils roulants sans utilisation d'ascenseur ;
- elle s'accompagne de la mise en place de circulation douce le long du parcours alternatif avec, notamment, un double sens au niveau de la rue Guynemer, à Montmagny ;
- elle s'inscrive dans la démarche d'«apaisement» de la circulation automobile avec une limitation généralisée de la vitesse à 30 km/h.

VOE note qu'un tiers des déplacements automobiles s'effectuent entre les deux communes, source de pollutions et de consommation d'espaces. Des modes de circulation douce et de transports en commun fréquents peuvent les remplacer.

VOE est défavorable aux nouvelles liaisons avec les rues Abel-Fauveau, à Deuil, et Théophile-Gauthier, à Montmagny, sources de nouveaux trafics routiers, de pollution et d'urbanisation. VOE est favorable aux déplacements à pied ou à vélo et à une sécurisation de la ruelle du Pavillon, à Deuil, et de la rue Achille-Viez, à Montmagny.

MARIE-HÉLÈNE MELO, VOE ■■■

La fermeture du passage à niveau est une opportunité pour développer les circulations douces et les transports en commun intercommunaux.

1. SDRIF : SCHÉMA DIRECTEUR DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE.



Agriculture et nature pour la ville, pour l'emploi et avec nous

Bilan des ateliers de co-construction pour une alternative à EuropaCity.

1. CPTG : COLLECTIF POUR LE
TRIANGLE DE GONESSE.



APRÈS LA RÉUNION publique du 8 novembre 2016, à la mairie du 2^e arrondissement de Paris, plusieurs associations, collectifs et mouvements opposés au projet EuropaCity, porté par les groupes privés Auchan et Wanda, ont décidé de rechercher avec le CPTG¹ des solutions alternatives, écologiques et soutenables. Leur objectif était de répondre aux attentes des habitants en termes de créations d'emplois et de nouvelle dynamique offerte à ce territoire, dont la qualité exceptionnelle des sols n'est pas le moindre atout.

C'est ainsi qu'est née la Convergence, qui rassemble, autour du CPTG, Attac, les réseaux Bio-coop et Amap d'Île-de-France, FNE Ile-de-France, les Amis de la Terre, les Commerçants de France (CDF), la Costif, l'association des Amis de la Confédération paysanne et le Syndicat national Confédération paysanne. Grâce au concours des associations Métropop! et APPUII, engagées aux côtés du CPTG contre EuropaCity, quatre ateliers participatifs ont été organisés :

- ▣ jeudi 8 décembre 2016, à Tremblay-en-France (93),
- ▣ mardi 17 janvier à Aulnay-sous-Bois (93)
- ▣ jeudi 2 février à Villiers-le-Bel (95)
- ▣ lundi 13 mars 2017 à la Bourse du travail de Paris.

À chaque atelier, 25 à 40 personnes ont échangé avec une grande liberté de parole et une belle écoute mutuelle. Après une séance plénière d'introduction, de présentation de l'objectif poursuivi et de rappel des ateliers précédents, les réunions se sont poursuivies en petits groupes d'étude et de discussions.

Trois thèmes ont émergé des ateliers :

- La préservation et la valorisation du potentiel agricole,
- La mise en valeur de l'environnement naturel du territoire,
- La requalification des friches industrielles et l'emploi des populations locales.

Trois axes ont surgi des propositions.

Développer une filière d'excellence agro-maraîchère et agro-forestière biologique

- ▣ Devenir un exemple mondial d'agriculture éco-responsable en contexte métropolitain visant l'autosuffisance alimentaire de la Région Ile-de-France en 2050.
- ▣ Devenir une référence en matière d'économie circulaire (recyclage des déchets de l'aéroport) et de circuits courts (production et distribution de produits bio).
- ▣ Acquérir une renommée mondiale en créant sur le territoire du triangle de Gonesse un campus international de l'innovation bio-agrologique, énergétique et numérique (formation et emploi local).
- ▣ Reconvertir les anciennes friches industrielles en y implantant des pépinières dédiées à la création de *start-up* dans les domaines de l'agriculture bio, des énergies renouvelables et de l'invention de la ville durable de demain.

Devenir une vitrine écologique à l'entrée sur le territoire français

- ▣ Préserver, dans l'objectif de la Cop 21, le triangle de Gonesse comme « poumon vert » du Grand Paris.
- ▣ Recréer, comme à la Belle Époque, des coulées vertes formant un espace de promenade et de bien-être (« bien respirer, bien manger, bien vivre »).
- ▣ Valoriser la biodiversité végétale, animale, urbaine, humaine et culturelle du territoire.
- ▣ Être le premier grenier-potager-verger des chefs parisiens et de la cité de la Gastronomie.

Gouvernance autre et citoyenneté active : ça ne se fera pas sans nous

- ▣ Prévoir une gouvernance inter-territoriale participative et impliquer les citoyens dans les processus de décision.
- ▣ Coconstruire un projet que les populations locales peuvent s'approprier et qui s'appuie sur sa jeunesse.
- ▣ Créer des circuits courts (Amap, ruches, monnaie locale, échange de compétences).
- ▣ Privilégier les lieux culturels et économiques producteurs de lien social (ex. : ferme participative en centre-ville, jardins partagés).

Ainsi il ressort de ces ateliers, qu'il faut :

- ▣ garder au triangle de Gonesse sa vocation agricole, tout en le faisant évoluer vers plus de bio et plus de maraîchage, afin de répondre aux défis alimentaires de demain pour les grandes métropoles ;
- ▣ densifier, autour du triangle, le tissu urbain existant en aménageant les friches industrielles (auxquelles s'ajoutent désormais des friches commerciales en raison de la saturation du secteur en grande distribution)



Les paysans du Par ici

La Métropole du Grand Paris a lancé un appel à projets pour l'ensemble du territoire francilien concerné par le Grand Paris.



LE CADRE DANS LEQUEL LE PROJET A ÉTÉ INSCRIT

Cohérence du projet avec la charte agricole de la Plaine de France, la loi d'avenir agricole de 2014 et les politiques publiques de la Région, de la métropole et de la ville de Paris.

- 📌 Promotion du modèle agro-écologique défini par la loi d'avenir agricole d'octobre 2014.
- 📌 Production agricole par des processus agronomiques circulaires, stockage de carbone et recherche sur la qualité de compost correspondant aux types de cultures spécifiques de l'agriculture urbaine et péri-urbaine.
- 📌 Farm lab, un outil original : centre de ressources permettant de transformer la vision citadine de l'agriculture.
- 📌 Utilisation du numérique dans l'agriculture urbaine et péri-urbaine.
- 📌 Démarche du rural à l'urbain avec des éco-hameaux dans les franges constructibles, un atelier paysan pour apprendre aux citoyens à cultiver la terre et un forum permanent des arts de vivre.
- 📌 Ouverture vers les pays en développement avec des échanges concernant leurs productions agricoles et leurs démarches d'agro-écologie.
- 📌 Développement de l'usage de productions agricoles.

SUR LES SOIXANTE ET UN SITES retenus, on trouve bien sûr, le triangle de Gonesse. Plutôt que de se battre pour refuser tout projet sur leurs territoires, comme certains ont choisi de faire, les acteurs autour du CPTG ont décidé de proposer un projet allant dans la logique de ce pourquoi ils se battent : maintenir des terres agricoles et proposer des activités de cultures périurbaines.

Le projet appelé les Paysans du Par ici a pour maître d'ouvrage Terre de liens soutenu par le réseau des Amap, France Nature Environnement, Fermes d'avenir, les Champs des possibles, le réseau Biocoop et les Commerçants de France.

Pour ces acteurs, il est « temps d'inverser le modèle de développement territorial, conscient que le changement d'époque correspond à un changement de paradigme. Ce n'est plus à l'urbain de piloter le rural, mais à la ruralité en tant que source d'inspiration et souffle d'énergie d'impulser un mode de vie mieux équilibré. »

« L'Île-de-France concentre 20 % de la population française sur 2 % de la superficie du pays. La pression foncière y est donc particulièrement forte et en trente ans la surface agricole a été réduite de 19 %. L'enjeu d'un retour à un équilibre entre production et consommation avec une agriculture paysanne et écologique se joue donc à l'échelle régionale. »

Évidemment, les trois projets retenus dans la première sélection sont ceux qui « bétonnent » et qui possèdent une « surface financière »
www.inventonslametropolegrandparis.fr
On peut trouver le projet soutenu par le CPTG « Paysans du Par Ici » sur le site de Terre de liens terredeliens iledefrance.org
> actualités > Terres de liens participe à la MGP.

et en revitalisant les centres-villes, vidés de leurs petits commerces par la concurrence impitoyable des grandes surfaces ;

▣ arrêter de poursuivre la construction d'infrastructures tertiaires déjà surabondantes à proximité, et le plus souvent à moitié vides (bureaux, salles de congrès, hôtels, centres commerciaux) et promouvoir le secteur industriel avec des activités durables créatrices d'emplois innovants : recyclage, sociétés d'éco-construction, technologies reposant sur les énergies renouvelables.



Entrepôt logistique de Puiseux-Pontoise : la lutte continue



VVE

VVE

DEPUIS l'enquête publique, en février 2015, l'association Val de Viosne Environnement continue son action contre la construction d'un entrepôt logistique de très grande taille. Le projet est porté par la société Panhard Développement spécialisée dans la construction de ce type d'équipement. L'entrepôt de plus de 52 000 m² est prévu dans la zone d'activité de Puiseux-Pontoise proche de l'A15. Cette zone a été créée en 2007 par l'agglomération de Cergy pour être « dédiée à accueillir des entreprises dans le secteur des pôles de compétitivité sur 50 hectares »*. Jusqu'en 2014, les services spécialisés de l'agglomération n'ont pas reçu de demandes d'entreprises conformes à l'orientation. Au lieu de remettre en cause la création de la ZAC, l'agglomération a pris ce qui voulait bien venir occuper le terrain. Comme pour beaucoup de zones d'activités proches de la Francilienne, c'est la logistique qui se propose d'occuper le terrain. Le permis de construire a été contesté au tribunal administratif par Val-d'Oise Environnement, dont VVE est une association membre. La procédure est actuellement en appel.

Le 27 janvier 2017, le préfet du Val-d'Oise a organisé une réunion de médiation entre les élus de l'agglomération de Cergy-Pontoise, des représentants de l'État, des sociétés Carrefour et Panhard et des associations VOE et VVE. En tant que médiateur, le préfet a incité la société Carrefour à contacter les associations pour leur exposer son plan de réorganisation de la logistique, dit « Caravelle », censé diminuer le nombre de camions ainsi que les arguments en faveur de la localisation de cet entrepôt. À ce jour, aucune suite n'a été

donnée à cette réunion. Elle nous a, au moins, confirmé, ce qui n'avait jamais été dit officiellement, que Carrefour est bien le futur acheteur de l'entrepôt. Une autre vérité a pu être rétablie sur les créations d'emplois puisque la société Carrefour elle-même a précisé que son plan Caravelle, au mieux, visait à ne pas détruire d'emplois.

En revanche, nous n'avons toujours aucune précision sur ledit plan Caravelle et la réorganisation de la logistique de la société Carrefour. En mars, une enquête publique a eu lieu pour l'implantation d'un entrepôt de la société Carrefour, de taille identique sur la friche des usines PSA à Aulnay. Bien évidemment, le dossier d'enquête ne donnait aucune information sur ledit plan Caravelle.

Le projet initial de cette ZAC avait sa raison d'être à l'époque, dans la mesure où il créait des activités porteuses d'emplois. Aujourd'hui, avec la réorientation retenue pour le développement de cette ZAC et l'aggravation brutale de la crise du réseau routier à laquelle fait face notre région, un changement drastique d'orientation est urgent. C'est catastrophique, Cergy-Pontoise est en train de muter en agglomération-dortoir.

Depuis deux ans, Val de Viosne Environnement, soutenue par VOE, a réussi à suspendre ce projet.

C'est l'abandon du projet qu'il faut gagner.

***Délibération de l'agglomération de Cergy-Pontoise du 18 décembre 2007.**

<http://val-de-viosne-env.e-monsite.com>

VAL DE VIOSNE ENVIRONNEMENT ■ ■ ■



Que faire des déchets du Grand Paris ?

déchets



ADENCA **

LA PLAINE DE FRANCE s'étend sur l'est du Val-d'Oise, le nord-ouest de la Seine-Saint-Denis et le nord de la Seine et Marne.

La Plaine de France poubelle de l'Île-de-France !

La Seine-Saint-Denis a eu sa part de déchets pour faire les buttes de ses parcs. Aujourd'hui, ce département étant presque totalement urbanisé, c'est l'espace agricole de la Plaine de France du Val-d'Oise et de Seine-et-Marne qui est fortement mis à contribution pour recevoir les déchets de l'Île-de-France. Les deux plus importantes décharges sont à Claye-Souilly (77) et au Plessis-Gassot (95) avec chacune environ 1 million de tonnes d'enfouissement autorisé par an. C'est aussi une dispersion de décharges de déchets ménagers ou d'ISDI³ pour les déchets du BTP comme Attainville, Epinay-Champlâtreux, Puisseux-en-France, Louvres, Gonesse, Saint-Martin-du-Tertre, Belloy-en-France.

Si ce n'était l'action des associations d'environnement et la forte implication de VOE s'ajouteraient à la liste le comblement du lac de Beaumont et le merlon de 7 hectares au Mesnil-Aubry.

Moratoire sur le Predec

C'est pour cette raison que le Predec, adopté en juin 2015 par le conseil régional, a instauré un moratoire de trois ans relatif à la création de nouvelles ISDI en Seine-et-Marne. Pour aller à l'encontre de cette décision, le préfet de région a déféré le Predec au tribunal administratif et a obtenu l'annulation. Bien que la majorité ait changé, la Région a décidé de faire appel et de demander un sursis à exécution. En jeu, la des-

tinuation des 43 millions de tonnes des déchets inertes issus des chantiers du Grand Paris.

La loi sur la transition énergétique fixe des contraintes réglementaires ayant pour objectif de limiter les quantités et de favoriser la réutilisation et le recyclage. Il va falloir innover pour réemployer plutôt que de remplir des trous, élever des remblais dits « paysagers » sur les terres agricoles. Localiser des décharges par opportunité foncière est intolérable.

Obligation réglementaire insuffisante

La SGP⁴ assure que tout a été anticipé, mais elle mise surtout sur le volontarisme des entreprises du BTP et leurs politiques de valorisation de matériaux. L'objectif global est fixé à 70 % (contre 40 % aujourd'hui).

Un rapport d'information parlementaire de décembre 2015 ne partage pas l'optimisme de la SGP. Il estime d'abord la quantité de déblais à 60 millions de tonnes et considère insuffisante l'obligation réglementaire des cahiers des charges en faveur de l'utilisation des matériaux de construction recyclés. Tant qu'il sera plus économique de répandre des remblais sur les espaces agricoles, plutôt que de les recycler, il sera bien difficile aux entreprises de répondre de façon vertueuse aux appels d'offres de la SGP.

Une fois les chantiers ouverts, le risque est grand de voir revenir des projets de stockage comme celui de la plaine de Pierrelaye sur les terrains que la ville de Paris pourrait vendre à la SGP.

Le Predec' adopté en 2015 doit intégrer le PRPGD².

Ce Predec est observé à la loupe car les chantiers du Grand Paris vont générer un tonnage impressionnant de déchets inertes (50 millions prévus). Dans ce domaine aussi, l'économie circulaire doit être privilégiée.

1. PREDEC : PLAN RÉGIONAL DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS ISSUS DES CHANTIERS DU BTP.

2. PRPGD : PLAN RÉGIONAL DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS.*

3. ISDI : INSTALLATIONS DE STOCKAGE DE DÉCHETS INERTES.

4. SGP : SOCIÉTÉ DU GRAND PARIS.

** Le PRPGD intégrera tous les plans existants concernant les déchets dangereux non dangereux et inertes. Lire le dossier de Liaison 174 de janvier 2017.*

*** Adenca. Photo extraite du site de l'Association de défense de l'environnement de Claye-Souilly et ses alentours.*

BERNARD LOUP, VOE ■■■



Quel air respirons-nous dans le Val-d'Oise ?

En décembre 2016 toute l'Île-de-France subissait un épisode de pollution. Mais le Val-d'Oise est l'un des départements qui affichait les taux de pollution les plus préoccupants, selon le site Airparif.

- GIEC : GROUPE D'EXPERTS INTERGOUVERNEMENTAL SUR L'ÉVOLUTION DU CLIMAT.**
- GES : GAZ À EFFET DE SERRE.**
- FFA : FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ATHLÉTISME.**

Airparif est l'association à gouvernance partenariale, agréée par le ministère de l'Écologie et du Développement durable, pour surveiller la qualité de l'air à Paris et en région parisienne. L'association dispose de cinq sites d'observation dans le Val-d'Oise : Argenteuil, Cergy, Gonesse, Saint-Martin-du-Tertre et Frémainville.



AIRPARIF est chargée de la surveillance continue de la qualité de l'air (dont la prévision des épisodes de pollution), de l'évaluation de l'impact des mesures de réduction des émissions de polluant et de l'information des autorités, des citoyens et des médias. Mercredi 7 décembre 2016, l'indice journalier de pollution était, par exemple, de 99 à Cergy alors qu'il n'était que de 85 dans le centre de Paris. Mardi, l'indice avait atteint les 100 à Franconville ou même les 102 sur le secteur de Frépillon-Méry-sur-Oise-Auvers-sur-Oise. Ce qui correspond à un niveau « très élevé » de pollution. Sachant qu'un taux de pollution est considéré comme « faible » entre 25 et 50. Les zones rouges sont celles où le seuil d'alerte, fixé à 80 microgrammes de particules par mètre cube d'air, est dépassé.

Seuil d'alerte et seuil d'information

Les critères nationaux de qualité de l'air sont définis dans le Code de l'environnement (articles R221-1 à R221-3), conformément au décret n° 2010-1250 du 21 octobre 2010. Lequel transpose la directive 2008/50/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 mai 2008 concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe. Les seuils d'information et d'alerte sont ainsi définis par type de polluants :

• **Seuil d'information et de recommandation :** niveau au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine de groupes particulièrement sensibles au sein de la population et qui rend nécessaire l'émission d'informations immédiates

et adéquates à destination de ces groupes et des recommandations pour réduire certaines émissions.

• **Seuil d'alerte :** niveau au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé de l'ensemble de la population ou de dégradation de l'environnement, justifiant l'intervention de mesures d'urgence.

La pollution atmosphérique, qu'est-ce que c'est ?

L'air que l'on respire se compose à 78 % d'azote, à 21 % d'oxygène et à 1 % de gaz dits rares (argon, néon et hélium, notamment). La qualité de l'air, qui rend la terre habitable, est aujourd'hui modifiée par les activités humaines, sources d'émissions d'autres composés (gaz et particules) considérés comme des polluants lorsqu'ils présentent une gêne ou un risque pour la santé humaine et pour l'environnement. Ces rejets sous l'effet de la météo sont accentués ou, au contraire, dispersés.

L'air en milieu urbain est ainsi plus ou moins contaminé par ces polluants produits par les activités humaines (industrie, transport, habitat, chauffage, agriculture) devenus prépondérants par rapport aux polluants naturels (végétation, volcans...).

Et le changement climatique ?

Le réchauffement climatique est très probablement, depuis 1950, dû à l'augmentation des gaz à effet de serre selon le GIEC¹ créé par l'ONU. Ces gaz sont essentiellement de la vapeur d'eau, du dioxyde de carbone et aussi du méthane.

Les GES² et les polluants atmosphériques ont une source identique, puisque les activités humaines en sont aujourd'hui les principales émettrices. Certains polluants sont impliqués dans les deux phénomènes : l'ozone et les particules, par leurs propriétés physico-chimiques, agissent ainsi sur la pollution locale et sur le changement climatique. Un phénomène d'entraînement entre le changement climatique et la pollution atmosphérique est également à l'œuvre : les canicules accentueront, par exemple, les problèmes de pollution atmosphérique par une surproduction d'ozone, notamment.

La pollution atmosphérique et le changement climatique sont très souvent traités de manière indépendante, alors qu'une approche coordonnée serait nécessaire (schéma ci-contre à gauche).

Situation en Île-de-France

Les polluants qui présentent le plus de problème en Île-de-France sont le dioxyde d'azote, les particules, l'ozone et le benzène. Le chauffage et le trafic routier

 POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE	 CHANGEMENT CLIMATIQUE
EFFETS locaux sur la santé et l'environnement	EFFETS planétaires sur le climat
POLLUANTS RESPONSABLES - particules (PM), - oxydes d'azote (NOx), - ozone (O ₃), - benzène (C ₆ H ₆), - monoxyde de carbone (CO), - hydrocarbures (COV), - métaux, - pesticides, - dioxines et furanes...	POLLUANTS RESPONSABLES (LES GAZ À EFFET DE SERRE (GES)) Pris en compte dans le protocole de Kyoto : - dioxyde de carbone ou gaz carbonique (CO ₂), - méthane (CH ₄), - protoxyde d'azote (N ₂ O), - hydrofluorocarbures (HFC), - perfluorocarbures (PFC), - hexafluorure de soufre (SF ₆). Autres : - ozone (O ₃), - particules/aérosols.

SOURCES : AIRPARIF

sont les principales sources de particules (PM) compte tenu de la densité des surfaces construites, des axes routiers et du nombre de véhicules. Quant à l'ozone et certaines particules, ils ne sont pas directement rejetés dans l'atmosphère. Ils proviennent de précurseurs oxydes d'azote (NOx), les composés organiques volatils (COV), le méthane (CH₄) et le monoxyde de carbone (CO) produits de réactions chimiques à partir d'autres polluants émis par le trafic routier, l'industrie, l'agriculture et le chauffage. De fait, près de 3 millions de Franciliens sont soumis à un air qui ne respecte pas la réglementation (source Airparif). (Schéma ci-dessous à droite).

Conséquences sur la santé et l'environnement

Un être humain respire plusieurs milliers de litres d'air par jour (15000 litres en moyenne pour un adulte). Chacun est donc concerné par les méfaits des polluants sur la santé.

Les particules les plus petites pénètrent dans les ramifications des voies respiratoires, mais aussi le sang. Elles peuvent générer de l'asthme, des allergies, des maladies respiratoires ou cardio-vasculaires et des cancers.

Pour les personnes asthmatiques, la pollution de l'air, c'est une souffrance. Sur le blog de l'association Respire, Sophie témoigne: « *La cage thoracique comprimée fait mal et ne pas pouvoir respirer convenablement ça use. Une semaine de pollution, c'est une semaine sous médicaments, une semaine à ne pas pouvoir mener une vie normale, travailler, sortir, faire du sport, se déplacer.* »

Par ailleurs, une étude (étude Aphekom) a été menée, en 2011, faisant état de l'augmentation des cas d'asthmes pour les personnes vivant à proximité d'un axe routier très emprunté, ce qui est souvent le cas en Île-de-France. Plus de 50 % de la population des villes étudiées vivent à moins de 150 mètres de routes par lesquelles voyagent chaque jour 10000 véhicules ou plus et seraient donc exposés à des niveaux de polluants toxiques notables.

Enfin les sportifs sont particulièrement concernés. « *Faire du sport dans les grandes métropoles peut avoir une incidence nocive sur notre santé. Surtout en cette période aiguë de pollution* », titre le magazine *L'Équipe* du 23 janvier 2017. À Cergy, le stade des Maradas est en bordure de l'autoroute A15, lequel supporte environ 141000 véhicules/jour dans la traversée de l'agglomération de Cergy-Pontoise.

Les particules fines s'insinuent dans les bronches des athlètes en plein effort. Conséquence: inflammation des bronches, crises d'asthme, surtout pour ceux qui sont sensibles en la matière. « *En ventilant, on fait entrer beaucoup de particules toxiques dans l'organisme* », souligne Jean-Michel Serra, membre de la commission médicale de la FFA³. Et « *il ne faut pas oublier les risques cancérigènes* », pointe le médecin, rappelant que les particules fines pénètrent et s'installent au cœur

même des cellules. En la matière, un taux supérieur ou égal à 50 µg/m³ dans l'air ambiant est déjà considéré comme très néfaste pour l'organisme.

Pour les particules PM10, les seuils d'alerte et d'information sont les suivants:

- 🔵 L'objectif de **qualité** est d'avoir une concentration de 30 µg/m³ en moyenne annuelle civile.
- 🔵 Seuil d'**information** et de **recommandation**: il est franchi lorsque la concentration de particules fines dans l'air dépasse 50 µg/m³ en moyenne journalière.
- 🔵 Seuil d'**alerte**: il est franchi lorsque la concentration de particules fines dans l'air dépasse 80 µg/m³ en moyenne journalière...
- 🔵 Les **valeurs limites** pour la protection de la santé:
 - 50 µg/m³ en moyenne journalière à ne pas dépasser plus de trente-cinq fois par année civile;
 - 40 µg/m³ en moyenne annuelle civile.

Depuis le début novembre 2016, nous avons eu, à Cergy, dix-huit jours de dépassement du seuil d'alerte et vingt-trois jours de dépassement du seuil d'information en matières de particules fines.

Plan de protection de l'atmosphère

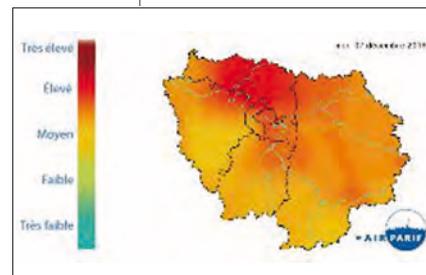
La Commission européenne a menacé, mercredi 15 février 2017, cinq pays, dont la France, de saisir la justice s'ils ne prenaient pas rapidement des mesures pour protéger la qualité de l'air. Ce à quoi le préfet répond qu'améliorer la qualité de l'air à Paris et en Île-de-France est la priorité des services de l'État.

Le plan de protection de l'atmosphère est en cours de révision avec la participation de FNE Ile-de-France et un site Web a été créé pour en permettre le suivi. Gageons que les mesures prises seront à la hauteur des ambitions de protection de la santé publique.

CHRISTOPHE LECHAPTOIS ■■■
VOE

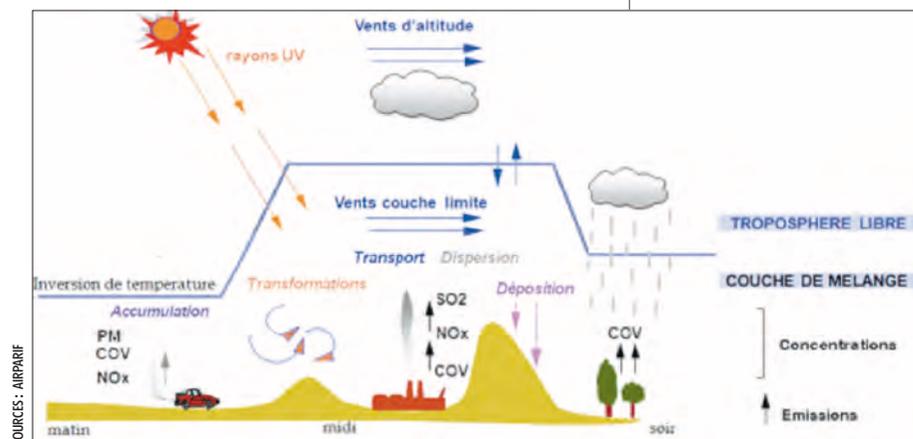


LES PHOTOS BULLES SONT EXTRAITES DE LA BD AIR EN BULLES ÉDITÉE PAR FNE ÎLE-DE-FRANCE.



POLLUTION EN ÎLE-DE-FRANCE AU DERNIER TRIMESTRE 2016.

maqualitedelair-idf.fr



À l'heure du bois énergie, de l'industrialisation des processus d'exploitation, du rejet grandissant de l'écologie, il faut bien constater que l'arbre cache trop souvent la forêt, celle-ci devenant le simple support physique d'une production. L'arbre est de plus en plus considéré comme un simple morceau de bois, dont il faut produire toujours plus de mètres cubes...

Alain Persuy est correspondant dans le réseau forêt de France Nature Environnement.

Nous publions ce long texte parce qu'il correspond entièrement à l'orientation que développait Val-d'Oise environnement dans sa petite brochure « Pour une bonne gestion de la forêt », en 2012.

Depuis Urmatt, en 2009, le monde des forestiers, des associations, des écologues ne cesse de tirer le signal d'alarme sur cette orientation dramatique donnée à l'exploitation de la forêt. Toute action se heurte jusqu'à présent à une fin de non-recevoir. Pour les lobbies financiers, la forêt, c'est d'abord de l'argent et qu'importe la COP 21 et le réchauffement climatique. VOE

L'exploitation forestière : méthodes de gestion

En 2015, l'Inventaire forestier national évalue la superficie forestière de la France métropolitaine à 16,5 millions d'hectares. En regard des 9 millions d'hectares du XIX^e siècle, cette progression spectaculaire, mais surtout quantitative, est due en grande partie aux campagnes d'ensemencement (remplacement des feuillus par des résineux) des années 1970. De grandes monocultures ont été installées, comme dans les Landes, avec l'invention de la ligniculture, c'est-à-dire la culture intensive des arbres, traités comme une culture agricole: coupes rases de grande ampleur, grands renforts d'engrais, utilisation de phytocides, labour du sol, mécanisation intensive, etc.

Mentionnons ici l'un des effets négatifs majeurs de ces coupes rases: les températures maximales diurnes au sol peuvent augmenter de plus de 10 °C après une coupe par rapport à un couvert forestier. S'ensuit l'élimination de micro-organismes, notamment des ectomycorhizes, indispensables à la bonne croissance des arbres. Selon Jean André *, le sol dénudé subit de plus des pertes importantes d'éléments fins utiles aux sols et à la nutrition des arbres.

Ces coupes peuvent également constituer d'infranchissables obstacles pour certains insectes et batraciens, qui ne peuvent faire plusieurs centaines de mètres au soleil pour trouver un milieu favorable. Les monocultures, feuillues ou résineuses, sont condamnables car sensibles aux maladies et parasites, et dépourvues de biodiversité. Elles uniformisent les paysages et sont l'objet d'une mécanisation destructrice des sols et des emplois (moins d'ouvriers étant nécessaires sur les exploitations).



COUPE RASE EN VAL-D'OISE.

Parallèlement, le traitement majoritaire en futaie régulière (où tous les arbres sont à peu près du même âge) dans les forêts domaniales est une autre source de problèmes environnementaux: si certains stades sont favorables à des espèces d'oiseaux spécifiques, voire de chiroptères, cette forme de sylviculture est moins intéressante sur le plan de la biodiversité que la futaie irrégulière. On trouve, en effet, dans cette dernière des

arbres de tous âges et de toutes dimensions; il n'y a jamais de coupe totale d'une parcelle, mais une exploitation régulière et diffuse des arbres de production. Les insectes, les champignons, les mousses et lichens y sont beaucoup mieux représentés, et s'il y a moins d'espèces végétales à fleurs qu'en futaie régulière, le couvert forestier n'y est jamais interrompu. C'est là que des espèces patrimoniales, comme l'ours, le lynx, le grand tétras, la gélinotte, le pic à dos blanc, etc., trouvent provende et refuge.

Le taillis sous futaie (composé de gros arbres et de taillis) est désormais délaissé, car prétendument complexe à maintenir et ne correspondant pas aux besoins de l'industrie. Il est pourtant répandu dans toutes nos forêts de plaine depuis des siècles. Il permet de produire à la fois du bois de feu et du bois d'œuvre; il s'avère donc très intéressant sur le plan de la biodiversité comme du paysage.

Le but premier de la sylviculture est de produire du bois. Cela pourrait (et devrait !) se faire en valorisant la biodiversité, afin de réunir l'économie et l'écologie. Or, l'évolution actuelle des pratiques ne va pas dans cette direction.

Une demande de productivité inconsidérée

La mode est aux résineux: l'industrie réclame la transformation des peuplements feuillus sans tenir compte des impacts environnementaux qu'aurait une telle opération si elle était massive. La mode est encore à la chimie dite «verte», où la forêt est considérée comme un gigantesque amas de molécules chimiques... On assiste à une fracture grandissante entre deux conceptions du développement: l'une s'appuyant sur le principe d'économie des ressources naturelles, promue par les ONG environnementales et une part non négligeable des forestiers eux-mêmes; l'autre, liée à une obsession de la croissance, selon laquelle il faudrait produire toujours plus.

La consigne nationale est d'ailleurs de produire plus: le chiffre de 12 millions de m³ supplémentaires par rapport à la production de ces dernières années est régulièrement cité par les ministères concernés. Le Programme national de la forêt et du bois 2016-2026 est à l'aune de cette directive; parmi les points qu'il développe, sont inscrits les objectifs suivants: « adapter la sylviculture pour répondre aux besoins de l'industrie » et « dynamiser la gestion forestière ». On y parle de prise en compte de la biodiversité, mais sans mesure obligatoire. Pour relancer cette production, le bois sera exploité là où les conditions topographiques limitaient jusqu'ici les interventions. Selon le lobby des planteurs, il faudrait de plus « valoriser » les forêts « pauvres » en plantant: la coopérative Alliance forêts

bois écrit ainsi que « la forêt de plantation se positionne d'emblée dans le champ économique, elle suppose un investissement initial qui doit être rentable et implique le plus souvent un lien fort avec l'industrie; la bonne vision est celle de l'équilibre entre les forêts gérées selon des principes dits naturels et les forêts de plantation ».

Un rapport de la FNB¹, daté de juin 2010 et intitulé « De l'urgence de réinvestir la forêt », affirme que « la gestion de la forêt française est en contradiction avec les objectifs du Grenelle de l'environnement » *** !

Selon la FNB, la régénération naturelle a trop la faveur des forestiers: les plantations seraient bien préférables car nécessaires aux besoins de l'industrie. Pendant longtemps, la querelle écologique en forêt a porté sur trois grands sujets souvent intriqués: coupes rases, monocultures, opposition feuillus/résineux. La prise de conscience des acteurs du monde forestier atténuée, durant quelques années, ces oppositions. Une sylviculture plus écologique semblait devoir se profiler. Nous assistons désormais à une régression environnementale inquiétante.

L'essor fou du bois énergie !

Brûler du bois pollue certes moins que de brûler du pétrole, mais ce moyen de chauffage ne peut pas subvenir aux besoins de tout le pays. Le bois sous forme



de bûche est la forme la plus ancienne de chauffage au bois: les nouvelles formes de bois énergie – plaquettes ou granulés – n'ont pas le même impact sur la forêt. La plaquette est constituée de broyats de rémanents (restes de bois de faible valeur commerciale) et de palettes recyclées. Alors que l'on s'efforce de démontrer le rôle vital du bois mort en forêt pour la fertilité des sols et la biodiversité, certaines parcelles sont souvent complètement ratisées pour la fabrication de ces plaquettes. Le granulé, constitué essentiellement de sciure récupérée et agglomérée, n'a pas les mêmes effets négatifs. La mobilisation de quantités de plus en plus importantes de bois est devenue un leitmotiv des politiques, sous la pression industrielle: la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, votée en 2014, par exemple, a notamment pour objet d'assurer la compétitivité et la durabilité des

filiales d'utilisation du bois. D'énormes unités de production de chaleur ou d'électricité à partir de bois voient le jour, déconnectées des possibilités de production locale, suscitant des combats environnementaux notoires.

Quant au changement climatique...

Les sécheresses et canicules répétées provoquent des stress hydriques importants conduisant à des dépérissements, comme on en voit déjà en Poitou-Charentes, en Lorraine ou en Midi-Pyrénées. Les études de l'INRA² (centre de Nancy) annoncent un changement drastique des aires de répartition des principales essences forestières de notre pays: le pin maritime, réputé coriace sur des sols secs, commence à dépérir dans le Sud-Ouest; il sera favorisé plus au nord. Le pin sylvestre, dans le Sud-Est, souffre considérablement. Cette espèce, ainsi que le sapin pectiné, le hêtre, l'épicéa, ne pourront survivre qu'à des altitudes plus fraîches. Même si la rapidité et l'intensité du phénomène laissent une marge d'incertitude, le paysage forestier devrait changer extrêmement vite par rapport aux échelles de temps auxquelles nous étions habitués. Cela veut dire que nos sylvicultures vont devoir évoluer, dans l'urgence, en évitant l'usage inconsidéré d'essences exotiques ou le raccourcissement excessif des âges d'exploitation au prétexte de limiter les dégâts de tempêtes... Bien entendu, il s'agira de raisonner les localisations: les habitats rares et les espèces menacées devront être sauvegardés. Il ne s'agit pas de se précipiter sur telle essence jugée salvatrice, mais de tout faire pour utiliser les essences autochtones adaptées à nos écosystèmes. La priorité devra être accordée à favoriser et à utiliser des essences déjà et naturellement présentes, mais auxquelles la sylviculture ne prêtait jusqu'alors pas attention, puisqu'elle disposait d'essences ne posant pas de problèmes.

Si les seules essences cultivables sous les nouveaux climats sont « exotiques », les chênes, verts, kermès, et toutes les « secondaires » – non directement productives en bois, mais utiles en matière de biodiversité, d'amélioration de l'humus, de variété des paysages et des ambiances –, devront être conservées. Peut-on espérer que certaines indigènes évoluent suffisamment rapidement pour s'adapter? C'est une hypothèse avancée par certains, considérée comme peu probable par d'autres, en raison de l'extrême rapidité des changements. Recommander l'élimination du sous-étage au nom d'une soi-disant concurrence en eau pour certains peuplements ou envisager des labours profonds en pleine forêt relèvent de l'erreur écologique majeure; mais rejeter absolument toute évolution de la sylviculture pour répondre aux dépérissements relève également d'une erreur de principe. >>

1. FNB : FÉDÉRATION NATIONALE DU BOIS.

2. INRA : INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE.

***JEAN ANDRÉ**
maître de conférence
retraité de l'université
de Savoie.
Conseil scientifique des
conservatoires
d'espaces naturels
de Rhône-Alpes.

****ALAIN-CLAUDE
RAMEAU, Nos
forêts en danger,
Atlante,
avril 2017.**



*****« De l'urgence de
réinvestir la forêt »,
FNB, dossier de presse,
10 juin 2010.**

Quel avenir pour les forêts françaises ?

Face à toutes ces menaces et aux fausses réponses que les partisans d'une industrialisation de la forêt avancent, voyons quelles solutions seraient possibles et peu coûteuses à mettre en œuvre.

Maintenir ou instaurer des forêts mélangées

La seule forêt résiliente, capable de se régénérer d'elle-même après un accident biologique et climatique, est la forêt mélangée dans toutes ses composantes : en espèces, en dimensions, en strates de végétation, etc. « *Faire le plein d'essences chaque fois que la station le permet* », voilà la maxime d'aujourd'hui pour que demain advienne encore*. Selon le Centre de développement agroforestier de Chimay (Belgique), voici les avantages très concrets des peuplements mélangés : ils permettent l'amélioration biologique des écosystèmes, l'adaptation aux variations stationnelles, une meilleure activité biologique des sols (humus améliorant, éclairage au sol varié, etc.), la répartition des risques de stabilité et sanitaires, une résilience renforcée face aux aléas (capacité de récupération) ainsi qu'une meilleure résistance face aux changements climatiques. Par ailleurs, ils présentent de nombreux atouts sociaux, patrimoniaux, paysagers et faunistiques.

La recherche sylvicole a, par ailleurs, trouvé des solutions pour compenser certains impacts négatifs des monocultures : en réintroduisant des îlots de feuillus, les dégâts dus à des parasites diminuent de 20 à 25 % dans les années suivant cette installation, et une certaine biodiversité revient avec la réapparition d'oiseaux comme la Huppe fasciée, consommatrice des larves de la processionnaire du pin. De plus, les feuillus, en dégageant des substances dans l'air et en constituant des barrières visuelles s'ils sont installés en lisière, perturbent les déplacements du papillon de la processionnaire.

Développer une sylviculture de milieu et non plus d'arbres

Il s'agit de prendre en compte l'ensemble de l'écosystème que constitue la forêt : nul ne remet en cause la nécessité de produire du bois, mais cela doit se faire en respectant certaines règles permettant une gestion pérenne. Il est ainsi essentiel de conserver des arbres morts, à cavités, sénescents, qui sont les premiers à disparaître en cas d'intensification de la sylviculture, pour conserver des populations viables d'oiseaux cavicoles et de chauves-souris. De la même façon, il faut conserver ou créer des « îlots de vieillissement », où l'on allonge, voire double, l'âge d'exploitation des arbres ; ou bien des « îlots de sénescence », où plus aucune exploitation ne sera faite. Cela permet aux espèces inféodées à divers stades évolutifs de se maintenir, et c'est toute la forêt qui en bénéficie : les chauves-souris, les pics, les oiseaux cavicoles, sont en effet les meilleurs alliés du sylviculteur.

Une quantité importante de bois mort à terre est d'autre part indispensable pour la fertilité des sols. Il convient également de conserver et de gérer les milieux naturels associés à la forêt (landes, mares, tourbières, ruisseaux et sources, pelouses sèches, etc.), de favoriser les essences dites secondaires, les arbustes à baies, de conserver des ronces et le lierre, refuge et nourriture pour de nombreuses espèces d'oiseaux, de petits mammifères, ou de pollinisateurs.

Une forêt d'aspect « propre » est une forêt en mauvais état biologique !

Quelques pas dans le bon sens ?

L'ONF a créé de grandes réserves biologiques intégrales. Dans la forêt privée, les choses bougent également grâce au travail des ingénieurs en environnement au sein des CRPF¹. Citons également l'aide de l'indice de biodiversité potentielle, issu des travaux de l'Institut pour le développement forestier : il s'agit d'une méthode permettant à chacun d'évaluer la biodiversité potentielle présente sur ses parcelles.

Des partenariats se nouent avec d'autres acteurs du monde rural, et les schémas régionaux de gestion sylvicole ont intégré un chapitre environnemental. De nombreuses publications viennent sensibiliser les acteurs du milieu forestier : les CRPF diffusent des documents sur les milieux naturels, l'ONF un guide sur la protection des sols, l'Ademe² un guide pour la récolte raisonnée des rémanents, etc.

Peut-on prendre cela pour autre chose que pansements sur jambe... de bois ? Sommes-nous prêts, à côté des forêts exploitées de manière multifonctionnelle, à en laisser quelques-unes « tranquilles » ? Sommes-nous prêts à ressentir l'émotion dégagee par la beauté d'un peuplement laissé à sa vie propre, à l'esthétisme d'un paysage « sauvage », à la « dimension » apportée par la présence de la grande faune et d'espèces rares ? Tout cela peut-il être écouté, lorsque les sirènes de la croissance verte retentissent dans chaque discours, et que, partout, la conscience écologique est niée, témoignant d'un aveuglement tristement volontaire ? *

Saurons-nous faire en sorte que le bois ne cache pas la forêt, l'arbre le milieu, le bois énergie la biodiversité, le forestier productiviste le forestier écologue ? Et que la célèbre maxime de Chateaubriand, « *les forêts précèdent les peuples, les déserts les suivent* », ne soit pas de nouveau, tristement d'actualité ? Entendu qu'ici, les déserts seraient des déserts biologiques... À nous tous de vite nous y efforcer.

*ALAIN-CLAUDE

RAMEAU,

Nos forêts en danger,
Atlande, avril 2017.

1. CRPF : CENTRES RÉGIONAUX DE
LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE.

2. ADEME : AGENCE POUR
L'ENVIRONNEMENT ET LA MAÎTRISE
DE L'ÉNERGIE.



ARBRE SÉNESCENT.

Cessons de pratiquer des coupes rases



VOE



LORS D'UNE VISITE avec trois personnes de l'AEV¹, (un forestier, un cadre et une personne de la communication), VOE avait tenté d'obtenir un report ou un abandon d'une coupe rase près de l'ancienne maison forestière, chemin des Cotillons. Surtout pour des raisons paysagères, puisque c'est à proximité de deux habitations, de jardins ouvriers, d'un passage très fréquenté par les promeneurs. Trop tard, nous avait-on laissé entendre.

Trop tard? La présentation du plan de gestion s'était faite en mars 2014 avec une présentation globale sur les projets de certification les plus hautes possibles, la volonté d'aller vers de la futaie irrégulière, etc. Ce qui ne pouvait que nous convenir. Mais quand on a parlé de coupes rases, l'éternelle réponse a été: « *On ne pourra pas faire autrement, mais on fera sur des petites surfaces (- 2 ha)* ». Pendant deux ans, aucune communication jusqu'à ce qu'on découvre une première coupe rase d'une petite surface. Mais sur un petit bois, deux hectares cela fait beaucoup, et cela se voit encore plus que dans un espace forestier. En novembre 2016, on apprend qu'une nouvelle coupe doit intervenir, celle citée au début de cet article.

Les méthodes ONF au service de l'AEV

L'AEV délègue la gestion de la forêt à l'ONF qui vend la parcelle à un acheteur qui a la charge de recruter les équipes de bûcherons. Et comme toujours, pour que cela coûte le moins cher possible, on a recours aux machines qui détruisent tout le sol. Outre la mise en lumière brutale qui « bousille » la biodiversité, le chantier s'est effectué en mars au moment de la nidification.

Nous avons pu constater que cette parcelle n'était pas constituée d'arbres d'une excellente qualité et que cela manquait de diversification. Mais une modification aussi brutale l'est autant pour la faune, la flore que les habitants. Exemple, non l'AEV ne l'a pas été parce qu'elle n'a pas contrôlé la méthodologie du chantier, qu'elle a laissé faire. Certes les exigences ont porté sur le futur, mais pas sur le présent. Et le passé comme le présent sont le ferment de ce futur. D'accord pour de la futaie irrégulière, mais pourquoi démarrer par des coupes rases sous prétexte que les arbres ne sont pas d'excellents sujets. Pourquoi ne pas pratiquer par une coupe pied à pied comme pour le reste de la parcelle et ailleurs. Cela prendra plus de temps pour obtenir une belle futaie. Et alors? ce temps de la forêt, on ne cesse de nous répéter que ce n'est pas le nôtre.

Nous savons parfaitement que des forestiers de l'ONF s'opposent à cette manière de gérer, que des forestiers privés pratiquent autrement, que la méthode ProSylva utilisée en Allemagne permet une gestion tout à fait rentable économiquement de la futaie irrégulière sans détruire les paysages, que les coupes rases sont interdites dans plusieurs pays...

Nous savons parfaitement, aussi, que c'est l'aspect financier seul qui prime. Et c'est ce que nous constatons une fois de plus. Non la politique de l'AEV ne nous semble pas différente en fin de compte!

DOMINIQUE VEDY, ■ ■ ■
VOE

PNR : douze communes du Val-d'Oise prêtes pour l'intégration ?

La procédure pour le renouvellement de la charte du parc naturel régional Oise-Pays de France vient de franchir une nouvelle étape avec, fin mars 2017, la fin de l'enquête publique.

POUR LE VAL-D'OISE, la nouvelle charte prévoit l'extension du périmètre du parc vers douze communes du département conformément au souhait exprimé par VOE dès 2010. Ce projet permet de créer une continuité écologique entre les grands massifs forestiers de l'Oise et ceux du Val-d'Oise (depuis la forêt domaniale de Montmorency, en passant par celles de l'Isle-Adam et de Carnelle).

Au-delà de cette contribution au renforcement des bio-corridors entre les massifs forestiers, cette extension permet aussi d'envisager l'inclusion dans le parc du site classé de la vallée de Chauvry. En 2010, le conseil général et plusieurs communes signaient une charte environnementale qui devait garantir la valorisation de ce site de quelque 3000 hectares classé depuis 1994. Faut de moyens, cette charte n'a jamais été mise en œuvre. L'intégration de la vallée de Chauvry est un moyen de redonner un second souffle à cette idée car les sept objectifs inscrits dans la charte rejoignent très largement ceux du PNR¹.

comme Jean-Christophe Mazurier, maire de Maffliers, Didier Dagonet, maire de Béthemont-la-Forêt, ou encore Jacques Renaud, maire de Chatenay-en-France et vice-président du PNR, d'expliquer leur engagement pour l'extension du PNR. Les représentants d'associations, comme Martine Baudin, Connaître et protéger la nature, ou encore Bruno Quignot, Société des amis des forêts d'Halatte, Ermenonville et Chantilly, ont pu témoigner de l'intérêt du travail du PNR.

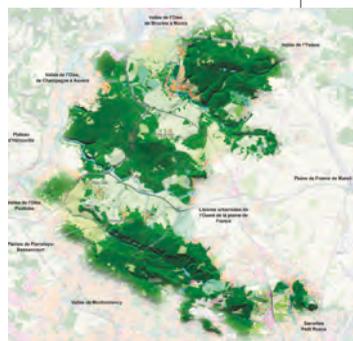
Durant l'enquête publique, VOE et Mémoire d'Avenir ont aussi obtenu la signature de 130 personnes favorables à l'extension du PNR vers le Val-d'Oise. Au total, l'enquête publique a prouvé que, à quelques exceptions près, les avis en faveur du renouvellement de la charte et de l'agrandissement de son territoire sont très favorables.

La prochaine étape est le rendu des conclusions par le commissaire enquêteur qui doit intervenir d'ici à l'été. Viendra ensuite le temps des délibérations des collectivités territoriales. Prévu pour l'automne, ce moment sera absolument décisif. Si le vote des deux conseils régionaux et des deux conseils départementaux semble acquis, celui de certains conseils municipaux n'est pas garanti dans toutes les nouvelles communes concernées par l'élargissement du périmètre. Or, aucune commune ne peut être engagée sans son consentement. Autant dire que la bataille n'est pas encore gagnée... Le renouvellement est prévu pour quinze ans et devrait intervenir en 2018. La mobilisation citoyenne est donc absolument nécessaire pour faire pencher la balance du bon côté!



VINCENT BARRAILLER, ■ ■ ■
MÉMOIRE D'AVENIR

Depuis 2004, le PNR Oise-Pays de France (OPDF) réunit 59 communes situées très majoritairement dans le département de l'Oise. Quinze seulement se trouvent dans le Val-d'Oise. Au total, ce parc représente un territoire de 60 000 hectares composé d'une part importante de forêts et réunit une population de 110 000 habitants. C'est l'un des 51 parcs naturels régionaux situés en métropole. Le label PNR se mérite, il est soumis régulièrement à une procédure de renouvellement qui fait intervenir non seulement les services de l'État, mais aussi les différentes collectivités territoriales, en particulier, les Régions qui sont les principaux financeurs des PNR et les communes qui peuvent directement bénéficier des services du PNR à travers un soutien technique et financier. Les particuliers, les entreprises ou les associations peuvent, eux aussi, être bénéficiaires de l'action du parc.



DE GAUCHE À DROITE: JEAN-CHRISTOPHE MAZURIER, DIDIER DAGONET, BERNARD LOUP, VINCENT BARRAILLER, JACQUES RENAUD, BRUNO QUIGNOT, MARTINE BAUDIN.

MÉMOIRE D'AVENIR
Association pour la
sauvegarde et la valo-
risation du patrimoine
de la vallée de Chauvry
22, rue Patouillard-
Demoriane
95840 Villiers-Adam

L'enquête publique pour le renouvellement de la charte du parc a duré un mois. Elle a été l'occasion pour VOE et Mémoire d'Avenir, l'association de sauvegarde et de valorisation de la vallée de Chauvry, de chercher à mobiliser la population autour de ce projet.

Un flyer a été distribué sur plusieurs communes. Une réunion publique a aussi été organisée dans la mairie de Maffliers, le 17 mars. L'occasion pour des élus,

Le cerf, bien installé sur le nord-est du Val-d'Oise, contemple la tour Eiffel

espaces naturels



Dans le Val-d'Oise, le cerf est un contemplatif: il lui arrive parfois d'admirer les monuments illuminés de Paris et les aréopages en partance pour de lointaines contrées.

AVEC L'OURS, le cerf élaphe est considéré comme le mammifère le plus puissant de nos forêts françaises.

Le cerf se révèle être un animal grégaire, de milieux ouverts. Au fil des millénaires, la grégarité est demeurée la règle dans l'organisation sociale. C'est un broyeur, à l'instar d'une vache, qui consomme environ 60 % d'herbacées. Il ingère aussi des ligneux et des fruits forestiers.

Un grand moment : le brame

Le brame, période de rut, démarre en Val-d'Oise fin août pour trouver son apogée vers le 20-25 septembre et décliner ensuite jusqu'à octobre. Les hardes se séparent ensuite, mâles et femelles vivant leur vie séparément sauf en de rares périodes de grand froid ou de disettes. La biche va mettre bas huit mois après, entre le 15 mai et le 15 juin, au moment où la végétation va reprendre et lui fournir une alimentation riche qui lui permettra de produire un lait à haute valeur nutritive pour allaiter le jeune faon.

Les cerfs vivent vieux en Val-d'Oise

Un cerf vit en moyenne une quinzaine d'années. Le Val-d'Oise a hébergé un des plus vieux cerfs de France « Blanchette », qui a vécu jusqu'à 19 ans. Il regardait passer les véhicules le long de l'A1 !

Comptages et suivis

Dans le Val-d'Oise, depuis 2003, le cerf fait l'objet de suivis très précis de sa population par comptages de nuit en fin d'hiver (graphique ci-contre) et par comptage au brame. Sa population est en relation directe avec les animaux du grand bassin cantilien et ceux des forêts d'Halatte et d'Ermenonville. D'autres indices vont bientôt compléter ces données: indices de consommation et d'abrutissement; masse corpo-

relle des faons; longueur du maxillaire inférieur et longueur de la patte arrière des faons.

Quelques animaux en provenance de Normandie traversent de plus en plus souvent l'Epte et séjournent dans le Vexin, tandis que d'autres franchissent à la nage l'Oise vers Boran en direction du plateau de Thelle et la *cuesta* de Bray, au sud de Beauvais.

Au vu de la diversité et de la richesse des biotopes valdoisiens, la densité aux 100 hectares d'animaux peut atteindre raisonnablement 4 à 5 animaux sans atteinte irréversible ni aux assolements agricoles ni aux boisements.

Depuis plus de vingt ans, avec la même constance, chasseurs et naturalistes se sont investis dans la préservation, la création, la restauration des biocorridors avec le concours des administrations, des collectivités locales et du PNR Oise-Pays de France. Ainsi, en 2019, le passage supérieur grande faune de bois Carreau permettra à nouveau de relier les massifs de Carnelle et de L'Isle-Adam sans oublier le passage du Tremble mis en service, en forêt de L'Isle-Adam sur la RN 184, en décembre 2016.

Le cerf, espèce emblématique de notre patrimoine naturel forestier, se révèle être un bio-indicateur précieux à l'heure où les trames vertes et bleues et les schémas régionaux de cohérence écologique sont remis en cause.

JEAN-LUC BARRAILLER, VOE ■■■

COMPTAGE DE NUIT SUR NIBERT	
2011	131
2012	136
2013	104
2014	105
2015	145
2016	141
2017	176

EST DE LA RD 1016 ET BOIS BONNET				
CERF VU	CERF BRAMANT	TOTAL	BICHE	JCB ET DAGUET
2	28	30	10	3
OUEST DE LA RD 1016 ET EST DE LA RD 922				
CERF VU	CERF BRAMANT	TOTAL	BICHE	JCB ET DAGUET
0	0	0	0	0
PÉRIPHÉRIE DU MASSIF DE CARNELLE				
CERF VU	CERF BRAMANT	TOTAL	BICHE	JCB ET DAGUET
1	0	1	1	1
ENSEMBLE DES STATIONS				
CERF VU	CERF BRAMANT	TOTAL	BICHE	JCB ET DAGUET
3	28	31	11	4

ÉCOUTE DU BRAME EN SEPTEMBRE 2016.



Le frelon asiatique



DR

Vespa velutina nigrithorax
Taille: 3 cm

Coloration très brune: les adultes possèdent une tête noire à la face jaune orangée, un thorax carrément brun noir velouté et des segments abdominaux bruns avec une fine bande jaune et le dernier segment orangé.

1. FROSAIF: FÉDÉRATION RÉGIONALE DES ORGANISATIONS SANITAIRES APICOLES D'ÎLE-DE-FRANCE.

2. FREDON: FÉDÉRATION RÉGIONALE DE DÉFENSE CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES.

3. MNHN: MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE.

ORIGINAIRE du continent asiatique, *Vespa velutina nigrithorax* a été introduit en France en 2004 dans la région Aquitaine, probablement via des poteries importées. Depuis, il s'est répandu rapidement vers l'est et le nord pour occuper la quasi-totalité du territoire métropolitain. En Île-de-France, la progression du frelon asiatique est rapide. Elle s'est intensifiée en 2014, 2015 et 2016. Il est le seul frelon introduit accidentellement en Europe.

Le suivi de cette invasion est effectué par la FROSAIF, la Fredon et le MNHN.

Les individus acclimatés en France appartiennent à la variété *nigrithorax*, dont la coloration est à dominante brune. Il est très facile à reconnaître car il est le seul vespidé (frelon ou guêpe) en Europe à posséder une livrée aussi foncée. Cette espèce exotique se distingue clairement du Frelon d'Europe, *Vespa crabo*, seul frelon vivant en France, au corps taché de roux, de noir et de jaune et à l'abdomen jaune rayé de noir.

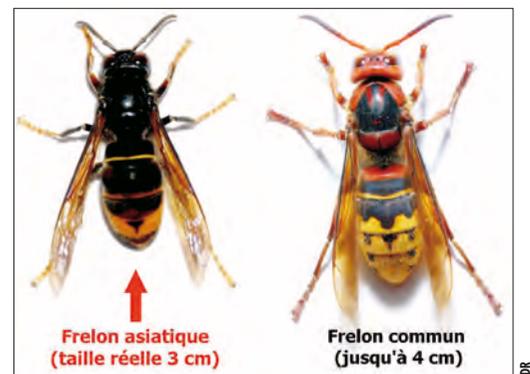
Vespa velutina est prédateur d'insectes divers, araignées, mouches, hyménoptères, notamment l'abeille *apis mellifera*. En vol stationnaire devant la ruche, il attend généralement le retour des butineuses gorgées de nectar qu'il attaque et tue, stressant la colonie qui n'ose plus sortir. Si dans les pays asiatiques, les abeilles locales arrivent à se défendre et à survivre au frelon asiatique, ce n'est pas le cas en France, où le frelon peut détruire la totalité d'une colonie.

Dans la lutte contre cet envahisseur, il est possible de piéger les fondatrices qui se sont enterrées ou cachées pour l'hiver et ressortent au printemps pour fonder un premier petit nid. Il faut absolument limiter ce piégeage aux zones où des nids ont été détruits l'année précédente et utiliser des pièges sélectifs (mars-avril) pour ne pas nuire aux autres insectes utiles.

En fait, seuls les apiculteurs effectuent ces piégeages. La recherche et la destruction des petits nids de printemps sont aussi très efficaces pour limiter

les dangers. Ces nids se trouvent sous votre rebord de toit, dans votre garage ou dans la cabane du jardin à environ deux mètres de haut. Ils sont gros comme une orange et peuvent être détruits comme un nid gênant de guêpes (bombe insecticide).

C'est l'été que les ennuis commencent... la petite colonie va se déplacer et construire un énorme nid en hauteur (8 à 20 m). Ces nids mesurent jusqu'à 1 m de haut et 80 cm de diamètre. Ils contiennent plusieurs milliers d'individus très placides et qui ne sont pas agressifs. C'est pour nourrir toute cette population que les frelons asiatiques vont attaquer les abeilles mais aussi les bancs des poissonniers... à la recherche de protéines.



Ils ne deviennent dangereux pour l'homme que s'ils sont dérangés et la destruction des nids nécessite un matériel approprié. En Ile-de-France, nous avons noté, l'année dernière, une grande quantité de nids dans les haies, à hauteur d'homme. Le moindre coup de râteau ou de taille-haies déclenche une attaque en règle très dangereuse pour le voisinage.

C'est pour cette raison que ces gros nids doivent être détruits par des professionnels fortement équipés dans des conditions très précises (plusieurs accidents en Ile-de-France en 2016).

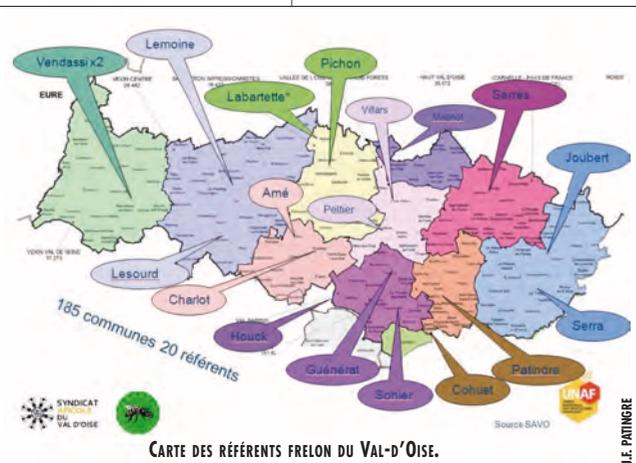
Vespa velutina a atteint le Val-d'Oise en 2014. En 2016, environ 50 à 80 nids ont été découverts et détruits. En 2017, nous devrions dépasser les 100 à 150 nids. En cas de découverte de nids, il faut impérativement le déclarer en mairie, prévenir les pompiers et, en parallèle, le signaler à l'association AAVO, les Amis des abeilles du Val-d'Oise <http://www.abeilles95.fr>. En effet, les apiculteurs sont les premiers concernés par les méfaits de ce frelon et se sont organisés régionalement pour former un réseau de référents qui peuvent vous aider à identifier cet insecte et vous guider pour la destruction de ce prédateur, classé depuis 2012 en danger sanitaire deuxième catégorie.

JEAN-FRANÇOIS PATINGRE, APICULTEUR, RÉFÉRENT FRELON EN VAL-D'OISE



ATAQUE D'UNE RUCHE A L'AUTOMNE 2016.

J.F. PATINGRE



CARTE DES RÉFÉRENTS FRELON DU VAL-D'OISE.

J.F. PATINGRE